



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE
CONVOCAZION

06/06/2024

DATE D'AFFICHAGE

06/06/2024

NOMBRE DE
CONSEILLERS

EN EXERCICE	23
PRESENTS	15
VOTANTS	19

N° 2024-074-38.01

L'an deux mille vingt-quatre,
le Mardi 11 Juin à dix-neuf heures,
le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie,
en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck PERO, Maire
Etaient présents :

Franck PERO, Anne COUPLEZ, Nicolas ROBIN, Séverine VINCENDEAU, Jérémy
MESSAOUDI, Isabelle AMARIGLIO, Pierre ARMAND, Joseph MASSARD, Jean-
Pierre LONCQ, Sylvie BERNARD-MUZE, Martine BOLIN-SIMIAN, Ingrid DUPUIS,
Xavier SIBILLE, Camille FLEURY et Christian ROERO.

Formant la majorité des membres en exercice

Absents avec pouvoir :

Mylène BEYAERT, a donné procuration à Ingrid DUPUIS,
Sandrine VENTRE, a donné procuration à Franck PERO,
Frédéric GUARCH-FERRER, a donné procuration à Jérémy MESSAOUDI,
Béranger MARTIN, a donné procuration à Pierre ARMAND.

Absents :

Daniel RATAJCZAK, Cynthia RENAUDIER-HOLOTA, Patrick BERNARD et Patrick
GAZAN.

OBJET :

ADDENDUM À LA DÉLIBÉRATION N° 2023-049-03 DU 27 JUIN 2023 – DÉLÉGATION POUR SIGNER L'ACTE

Monsieur le Maire expose à l'assemblée, qu'il y a lieu de modifier le pouvoir
de signature défini dans la délibération n° 2023-049-03 du 27 Juin 2023, et
ayant pour objet : « projet d'acquisition d'un ensemble immobilier – lieu-dit
Masse Bœuf et Les Adrechs à Bras – parcelles section G numéros 113 et
59 », en ajoutant les mots suivants : « ou son représentant », soit :

« - Charge Monsieur le Maire, *ou son représentant*, de signer l'acte d'achat
et toutes les pièces nécessaires pour cette acquisition ... »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité,
d'approuver cet addendum décrit ci-dessus à la délibération n° 2023-049-03
du 27 Juin 2023.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits,
Suivent les signatures

Pour copie conforme et certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la
transmission et de la publication le 13 Juin 2024.

Le Maire,

